

CATALOGUE  
DES FORMATIONS  
20 SEPTEMBRE 2022



118<sup>e</sup> CONGRÈS  
DES  
NOTAIRES DE FRANCE

INSCRIPTION



congresdesnotaires.fr

NOUVEAUTÉ  
2022

# L'INGÉNIERIE NOTARIALE

ANTICIPER, CONSEILLER, PACIFIER  
POUR UNE SOCIÉTÉ HARMONIEUSE

MARSEILLE ET/OU EN LIGNE  
12 AU 14 OCTOBRE 2022

## L'INGÉNIERIE NOTARIALE

AU SERVICE DU PROJET IMMOBILIER | AU SERVICE DU PROJET DE L'ENTREPRISE | AU SERVICE DES FAMILLES | EN FAMILY OFFICE

Conçu et animé par :



Géré par :



Habilité par :



# 4 PARCOURS DE FORMATION

• SUR INSCRIPTION PRÉALABLE • NOMBRE DE PLACES LIMITÉ •



L'Association Congrès Notaires de France professionnalise le programme des sessions courtes baptisées « masterclass » né en 2016 et qui a trouvé depuis sa légitimité, afin de l'inscrire dans le cadre réglementé de la formation professionnelle. Ce programme de formation a reçu l'habilitation du Conseil supérieur du notariat sous le numéro d'enregistrement 202200447, rubrique « Généralités ».

## 4 PARCOURS AU CHOIX :



Parcours 1 : **L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET IMMOBILIER**



Parcours 2 : **L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET DE L'ENTREPRISE**



Parcours 3 : **L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DES FAMILLES**



Parcours 4 : **L'INGÉNIERIE NOTARIALE EN FAMILY OFFICE**



**Capitalisez 19h** au titre de la formation professionnelle :  
**12 heures** en participant au Congrès  
**7 heures** en participant au programme de formation.

**LE PROGRAMME DE FORMATION EST COMPOSÉ DE 4 PARCOURS D'UN TOTAL DE 34 HEURES. CHOISISSEZ 1 PARCOURS** auquel vous vous engagez à participer et profitez en replay de l'intégralité des cours des 3 autres parcours. Chaque parcours propose 8 ou 9 cours de 55 minutes : Mercredi 12 octobre concentre 6 cours par parcours de 10.30 à 18.00, soit 24 cours.

Selon les parcours, entre 2 et 3 cours sont dispensés :

- Jeudi 13 octobre de 12.00 à 14.00 puis de 17.00 à 19.00
- Vendredi 14 octobre de 12.00 à 14.00

Les cours seront dispensés par de grandes autorités de l'Université française et des experts reconnus et se dérouleront dans des salles aménagées dans le Palais des Congrès de Marseille Chanot.

*L'Association Congrès des Notaires de France leur adresse de chaleureux remerciements pour leur participation.*



Trois cours sont proposés en partenariat avec l'INFN.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

### • FORMER

Enseigner les points-clés du conseil notarial sur mesure en droit de la famille, de l'immobilier, de l'entreprise et en "Family office". Chaque cours présentera le droit positif, la jurisprudence et une mise en pratique par des exemples les plus rencontrés dans les études.

### • ÉLEVER

Accéder au niveau de connaissances permettant de comprendre les enjeux des propositions qui seront débattues lors des trois commissions du Congrès :

- Commission 1 L'ingénierie notariale au service du projet immobilier : jeudi 13 octobre après-midi.
- Commission 2 L'ingénierie notariale au service du projet de l'entreprise : vendredi 14 octobre.
- Commission 3 L'ingénierie notariale au service des familles : vendredi 14 octobre.

## AD NOV MODALITÉS D'ORGANISATION

- Ces formations s'adressent aux notaires, aux collaborateurs du notariat et aux autres professionnels du chiffre et du droit.
  - Il n'y a pas de pré-requis pédagogiques pour suivre ces cours.
  - Le programme s'appuie sur l'expérience d'ADNOV en sa qualité d'organisme habilité à la formation professionnelle. ADNOV adressera au participant la convocation avant le 12 octobre accompagnée de la convention de formation à retourner signée.
  - Les salles seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il est conseillé de prendre contact avec l'organisation (Hotline inscription : +33 (0)1 44 69 25 42 • horaires : 09.00 - 13.00 et 14.00 - 17.00 ou par courriel : hotline.inscription@congresdesnotaires.fr).
  - Les salles sont dotées d'un moyen de projection d'un support de formation. Les supports de formation seront disponibles au plus tard le jour de la formation sur la **PLATEFORME CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE**.
  - Les cours seront modérés par l'équipe du 118<sup>e</sup> Congrès.
- Une évaluation de l'acquisition des compétences sera réalisée en fin de parcours au travers d'un QCM.

# PROGRAMME FORMATION

## PARCOURS 1 : L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET IMMOBILIER

Grand amphithéâtre 3200  
Palais des Événements

Public concerné :  
• Notaires, collaborateurs du notariat  
• Autres professionnels du chiffre  
et du droit

Durée totale formation : 9 H  
Cours magistral et interactif.  
Étude de cas pratiques selon répartition  
suivante : 70 % théorie / 30 % pratique



**Hugues PÉRINET-MARQUET**  
Professeur émérite  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### LA GESTION DES ALÉAS PENDANT LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
10.30 – 11.30

Objectif 1 : Permettre de mieux connaître les modes de gestion des aléas de construction.  
Objectif 2 : Voir comment traiter les aléas techniques et économiques.  
Objectif 3 : Réfléchir sur les clauses pouvant prévenir ou organiser ces aléas.  
Objectif 4 : Apprécier l'impact de divers aléas juridiques (non-respect du permis ou d'une servitude...).



**Charles GIJSBERS**  
Professeur  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### LE CONTENTIEUX DE L'OFFRE ACCEPTÉE

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
11.30 – 12.30

Objectif 1 : Mesurer, à travers l'étude de l'abondant contentieux de l'offre acceptée, les difficultés que suscite, en matière immobilière, l'application du principe selon lequel une vente est parfaite dès que les parties sont tombées d'accord sur la chose et sur le prix.  
Objectif 2 : Identifier les moyens ouverts au vendeur pour éviter le « piège » de l'offre acceptée et pour ne pas céder au « chantage » de la prénotation...  
Objectif 3 : Identifier les bonnes pratiques lorsque, requis de recevoir un acte de vente, le notaire instrumentaire apprend qu'un premier acheteur se dit titulaire d'une offre acceptée.  
Objectif 4 : Savoir traiter les risques pris par le second acheteur qui déciderait de traiter avec le vendeur alors qu'un premier acheteur a publié une assignation en réalisation forcée de la vente.



**Olivier HERRNBERGER**  
Notaire  
GMH notaires  
Issy-les-Moulineaux

### L'INGÉNIERIE DE LA VEFA EN SECTEUR LIBRE

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
13.30 – 14.30

Objectif 1 : Visiter l'espace de liberté contractuelle offert par l'absence d'ordre public dans le secteur libre.  
Objectif 2 : Étudier le champ des possibles dans la définition de la chose vendue et de son achèvement.  
Objectif 3 : Étudier le caractère « documentaire » de nombreuses obligations.  
Objectif 4 : Envisager les relations contractuelles tripartites vendeur/ acquéreur/locataire.



**Laurent LEVENEUR**  
Professeur  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### LE VENDEUR-BRICOLEUR ET LES VICES CACHÉS

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
14.30 – 15.30

Objectif 1 : Faire le point sur les textes applicables et leur interprétation jurisprudentielle.  
Objectif 2 : Dédire des informations à rassembler pour la préparation de l'acte de vente d'immeuble.  
Objectif 3 : Réfléchir aux clauses de l'acte adaptées à la situation.



**Élise CARPENTIER**  
Professeur  
Université  
Aix-Marseille

### CONNAÎTRE LES SUBTILITÉS DES DESTINATIONS POUR MIEUX CONSEILLER

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
16.00 – 17.00

Objectif 1 : Maîtriser le régime actuel des changements de destination ; en comprendre les subtilités et en dépasser les difficultés.  
Objectif 2 : Conseiller au mieux les clients qui projettent un changement de destination.  
Objectif 3 : Savoir identifier les éventuels risques pénaux, civils et administratifs, inhérents à de précédents changements de destination de l'immeuble.  
Objectif 4 : Interactions avec le régime applicable aux changements d'usage. Perspectives d'évolution ?



**Matthieu POUMARÈDE**  
Professeur  
Université  
Toulouse 1 Capitole

### LES ORGANISATIONS JURIDIQUES ALTERNATIVES À LA COPROPRIÉTÉ (ARTICLE 1<sup>er</sup> DE LA LOI DE 1965)

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
17.00 – 18.00

Objectif 1 : Appréhender les alternatives au statut de la copropriété énoncée par la loi du 10 juillet 1965, en l'absence de division de l'immeuble : l'utilisation d'une structure sociétaire.  
Objectif 2 : Appréhender les alternatives au statut de la copropriété énoncée par la loi du 10 juillet 1965, dans le cadre d'une propriété divisée : quel choix entre la « division en lots de copropriété » et la « division en volumes » ?  
Objectif 3 : Identifier le champ d'application du statut de la copropriété tel que défini par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 juillet 1965 depuis la réforme du 30 octobre 2019 : distinction d'un secteur protégé (impératif) et d'un secteur libre (supplétif) de la copropriété.  
Objectif 4 : Rédiger une convention dérogeant expressément au statut de la copropriété et mettant en place une organisation dotée de la personnalité morale et suffisamment structurée pour assurer la gestion de leurs éléments et services communs.

## Amphithéâtre Callelongue • Palais des Congrès



**Manuela BOURASSIN**  
Professeur  
Université Paris Nanterre

### LA RÉFORME DES SÛRETÉS : UN AN APRÈS

JEUDI  
13 OCTOBRE 2022  
12.00 – 13.00

Objectif 1 : Connaître et comprendre les impacts sur la pratique notariale de l'ordonnance du 15 septembre 2021 portant réforme du droit des sûretés.  
Objectif 2 : Sécuriser les informations délivrées aux clients ainsi que la rédaction des actes.  
Objectif 3 : Identifier et résoudre les difficultés pratiques suscitées par l'application des nouveaux textes.



**Gwenaëlle DURAND-PASQUIER**  
Professeur  
Université de Rennes

### VENTE ET NORMES ENVIRONNEMENTALES

JEUDI  
13 OCTOBRE 2022  
13.00 – 14.00

Objectif 1 : Maîtriser les conséquences en matière de vente de la lutte contre les passoires thermiques (document à réémettre, mentions dans les actes, information sur la décence, dispositions transitoire, fond de travaux, plan pluriannuel de travaux).  
Objectif 2 : Maîtriser les informations en matière de constructions neuves secteur résidentiel RE 2020, attestation, dépôt de pièce, carnet d'information sur le logement.  
Objectif 3 : Maîtriser les informations à transmettre et données à collecter en cas de vente d'un immeuble d'entreprise par rapport au décret tertiaire.  
Objectif 4 : Maîtriser la mise en place du nouveau droit de surplomb pour l'isolation par l'extérieur.



**Pierre FERNOUX**  
Ancien professeur à  
l'École nationale des Impôts,  
chargé d'enseignement  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

JEUDI  
13 OCTOBRE 2022  
18.00 – 19.00

Inventaire des montages possibles fiscalement faisant appel aux démembrements de propriété : apport, vente à soi-même, utilisation de l'usufruit temporaire évalué en cash flow. Panorama des textes en vigueur et des dernières décisions du comité consultatif des abus de droit.

Salle Sormiou  
Palais des Congrès

Public concerné :  
• Notaires, collaborateurs du notariat  
• Autres professionnels du chiffre  
et du droit

Durée totale formation : 9 H  
Cours magistral et interactif.  
Étude de cas pratiques selon répartition  
suivante : 70 % théorie / 30% pratique



**Hervé  
LECUYER**  
Professeur  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### PANORAMA DES DIFFÉRENTES STRUCTURES SOCIALES ET DE LEURS CONTRAINTES

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
10.30 – 11.30

**Objectif 1 :** Le choix entre société commerciale et société civile : une société pour quoi faire ?  
**Objectif 2 :** Le choix entre société soumise à l'IR et sociétés soumises à l'IS : fiscalité et obligation de tenue de registres comptables.  
**Objectif 3 :** Les pouvoirs des représentants selon le choix de la forme sociétaire.



**Marie-Anne  
FRISON-ROCHE**  
Professeur  
IEP Sciences Po Paris

### LA COMPLIANCE EN ENTREPRISE : ASPECTS THÉORIQUES ET PRATIQUES

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
11.30 – 12.30

**Objectif 1 :** Exposer l'ampleur des pratiques juridiques dont le Droit de la Compliance est la source. Par la loi : lois dites « Sapin 2 », « Vigilance », « lancement d'alerte », « blanchiment », « DSA » ; par les décisions des Régulateurs et des juges ; par le droit souple des entreprises et des professions structurées.  
**Objectif 2 :** Exposer ce qui permet d'appréhender la masse et la diversité des pratiques du Droit de la Compliance par sa « théorisation ».  
**Objectif 3 :** Anticiper les implications du Droit de la Compliance et le rôle que les professionnels et les professions y joueront.  
**Objectif 4 :** Distinguer le Droit français, européen, américain et chinois de la Compliance, dans une vision géopolitique.



**Maxime  
JULIENNE**  
Professeur  
Université Paris-Saclay

### LA FIDUCIE-GESTION • LA FIDUCIE-SÛRETÉ

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
13.30 – 14.30

**Objectif 1 :** Comprendre le fonctionnement général et la structure de la fiducie telle qu'organisée aux articles 2011 et suivant du Code civil.  
**Objectif 2 :** Identifier les besoins pratiques auxquels peut répondre la fiducie et apprécier son intérêt par rapport à d'autres figures alternatives.  
**Objectif 3 :** Identifier les points devant particulièrement attirer l'attention du rédacteur d'acte dans le contexte de la mise en place d'une opération de fiducie.



**Jean-Jacques  
ANSAULT**  
Professeur  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### SÉCURISER LES CESSIONS DE TITRES SOCIAUX

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
14.30 – 15.30

**Objectif 1 :** Maîtriser les différentes étapes du processus contractuel concernant la cession de titres sociaux, notamment en cas de cession de contrôle : de la négociation, en passant par le choix de l'avant-contrat idoïne, jusqu'à la vente définitive.  
**Objectif 2 :** Identifier les impératifs liés aux agréments légaux et statutaires.  
**Objectif 3 :** Déterminer le sort des comptes courants d'associés.  
**Objectif 4 :** Savoir rédiger une clause de garantie de passif et/ou d'actif en adéquation avec l'opération de transmission envisagée.



**Étienne  
CASIMIR**  
Professeur  
Co-directeur du master  
de droit notarial  
Université de Poitiers

### LA PRATIQUE DU DÉMEMBREMENT DE DROITS SOCIAUX EN DROIT DES SOCIÉTÉS

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
16.00 – 17.00

**Objectif 1 :** Maîtriser les utilités du démembrement de droits sociaux : quels montages ? quels intérêts civils ? quels intérêts fiscaux ?  
**Objectif 2 :** Maîtriser la répartition des droits financiers entre usufruitier et nu-proprétaire : quelle répartition du résultat courant (bénéfice de l'exercice, report à nouveau ou réserves) ? quelle répartition du résultat exceptionnel (plus-value issue de la vente de l'immeuble social) ? quels aménagements conventionnels (*instrumentum*, contenu et opposabilité à l'Administration) ?  
**Objectif 3 :** Maîtriser la répartition des droits politiques entre usufruitier et nu-proprétaire : quelle répartition statutaire (stipulations recommandées, stipulations à proscrire) ? quelle répartition extrastatutaire (loi Solihy du 19 juillet 2019) ?



**Sophie  
SCHILLER**  
Professeur  
Université Paris-Dauphine  
PSL

### RENDRE EFFICACE LES PACTES D'ACTIONNAIRES ET D'ASSOCIÉS

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
17.00 – 18.00

**Objectif 1 :** Décrire le caractère essentiel aujourd'hui des pactes d'actionnaires et d'associés dans le monde des affaires en général et la pratique notariale en particulier.  
**Objectif 2 :** Expliquer le régime applicable en cas d'inexécution des pactes conclus.  
**Objectif 3 :** Identifier les modes de sécurisation actuellement disponibles et leurs avantages respectifs.



**François  
CHARBONNIER**  
Investisseur Confiance  
Numérique  
Groupe Caisse des dépôts

### LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE LA START-UP, LA SOCIÉTÉ EN DÉVELOPPEMENT

JEUDI  
13 OCTOBRE 2022  
17.00 – 18.00

**Objectif 1 :** Comprendre le sous-jacent économique : pourquoi se financer, et selon quel rythme ?  
**Objectif 2 :** Appréhender les principaux outils de financement des entreprises en croissance.  
**Objectif 3 :** Étude de cas : la start-up numérique.



**Karl  
LAFURIE**  
Professeur  
Université de Limoges

### VENTE D'IMMEUBLE ET PROCÉDURES COLLECTIVES (AIDES, RÉFLEXES, PRATIQUES)

JEUDI  
13 OCTOBRE 2022  
18.00 – 19.00

**Objectif 1 :** Identifier les règles de restriction des pouvoirs du débiteur dans une procédure collective.  
**Objectif 2 :** Identifier les conditions de cession d'un bien d'un débiteur soumis à une procédure collective.  
**Objectif 3 :** Identifier les différentes modalités de cession des biens d'un débiteur soumis à une procédure collective.  
**Objectif 4 :** Identifier le sort du prix de cession des biens d'un débiteur soumis à une procédure collective.



Auditorium 1200  
Palais des Congrès

Public concerné :  
• Notaires, collaborateurs du notariat  
• Autres professionnels du chiffre  
et du droit

Durée totale formation : 9 H  
Cours magistral et interactif.  
Étude de cas pratiques selon répartition  
suivante : 70 % théorie / 30% pratique



**Raymond  
LE GUIDEC**  
Professeur émérite  
Université de Nantes

### LA LIQUIDATION DU RÉGIME DE LA PARTICIPATION AUX ACQUÊTS

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
10.30 – 11.30

Objectif 1 : Originalité et spécificité du régime de la participation aux acquêts. Méthode liquidative pour déterminer la créance de participation aux acquêts.  
Objectif 2 : État actuel du régime de participation aux acquêts, lois et jurisprudence.  
Objectif 3 : Observation et interprétation des clauses particulières.



**Philippe  
DELMAS  
SAINT-HILAIRE**  
Professeur  
Université de Bordeaux  
Directeur du Cridon  
Sud-Ouest

### L'INTÉRÊT RENOUVELÉ DES LIBÉRALITÉS UNIVERSELLES ENTRE ÉPOUX

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
11.30 – 12.30

Objectif 1 : La généralisation de la réduction en valeur des libéralités et la reconnaissance de la faculté de cantonnement des libéralités à cause de mort modifient la donne des règlements successoraux ; cette profonde mutation entraîne un intérêt renouvelé de recourir aux libéralités entre époux universelles.  
Objectif 2 : C'est une invitation à reprendre la rédaction des clauses des donations entre époux au dernier vivant.  
Objectif 3 : C'est aussi une façon de redécouvrir plus généralement les libéralités universelles entre époux.  
Objectif 4 : L'époux gratifié dispose dorénavant de nombreux leviers pour déterminer ce qu'il souhaite conserver et ce qu'il est en mesure de payer aux enfants au titre de l'indemnité de réduction.



**François  
CHÉNEDE**  
Professeur  
Université Lyon III  
Jean Moulin

### LA CONTRIBUTION AUX CHARGES ET LES MODES DE CONJUGALITÉ

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
13.30 – 14.30

Objectif 1 : État de la jurisprudence relative à la contribution aux charges et au financement d'un immeuble par des époux séparés de biens.  
Objectif 2 : Maîtriser les effets de la clause de contribution selon sa rédaction.  
Objectif 3 : La contribution en charge en régime de communauté.  
Objectif 4 : La contribution en charge hors mariage.



**Claude  
BRENNER**  
Professeur  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### LES AMÉNAGEMENTS CONVENTIONNELS DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
14.30 – 15.30

Objectif 1 : Maîtriser le traitement civil et fiscal des aménagements du régime de communauté.  
Objectif 2 : Adapter la rédaction des clauses de contribution aux charges du mariage, des présomptions conventionnelles de propriété et des sociétés d'acquêts en régime de séparation de biens.  
Objectif 3 : Apprécier l'opportunité actuelle du régime de la participation aux acquêts.



**Michel  
GRIMALDI**  
Professeur émérite  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### LA DONATION-PARTAGE TRANSGÉNÉRATIONNELLE

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
16.00 – 17.00

Objectif 1 : Rappeler l'évolution des libéralités-partages : du partage d'ascendant à la donation-partage transgénérationnelle.  
Objectif 2 : Actualiser les connaissances en matière de libéralités-partages (jurisprudence récente).  
Objectif 3 : Adapter les règles de liquidation d'une succession en présence d'une libéralité-partage.  
Objectif 4 : Réviser les formules de libéralités-partages.



**Bernard  
VAREILLE**  
Professeur émérite  
Université de Limoges

### L'UTILITÉ ET LA PRATIQUE DE LA CLAUSE DE PRÉCIPUT

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
17.00 – 18.00

Objectif 1 : Examiner les mérites et les faiblesses de la clause de préciput insérée dans un régime de communauté.  
Objectif 2 : Explorer les diverses variantes de la clause de préciput.  
Objectif 3 : Étudier le sort de la clause de préciput en cas de divorce ou de décès.  
Objectif 4 : Mesurer, à l'aide d'un exemple chiffré, les conséquences de l'action en retranchement en présence d'une clause de préciput.

Salle les Goudes • Palais des Congrès



**Philippe  
PIERRE**  
Professeur  
Université Rennes 1  
**INFN** LA GRANDE ÉCOLE  
DU NOTARIAT

### L'OPTIMISATION PATRIMONIALE DES CLAUSES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-VIE

JEUDI  
13 OCTOBRE 2022  
12.00 – 13.00

Objectif 1 : Quelle optimisation formelle de la clause bénéficiaire ? Focus sur le support testamentaire avantages, limites, articulation avec d'autres dispositions de dernière volonté.  
Objectif 2 : Quelle optimisation substantielle de la clause bénéficiaire ? La gestion des désignations : focus sur la désignation des héritiers. La gestion du prédécès du bénéficiaire. La gestion des droits des bénéficiaires : démembrement et/ échelonnement de la clause bénéficiaire ?  
Objectif 3 : Quel suivi de la clause bénéficiaire ? La gestion de la révocation de la clause, de son acceptation anthume ou posthume.  
Objectif 4 : Quelle articulation entre la désignation/acceptation et le régime de communauté légale ?



**Sylvie  
FERRÉ-ANDRÉ**  
Professeur  
Université Lyon III  
Jean-Moulin  
**INFN** LA GRANDE ÉCOLE  
DU NOTARIAT

### LA STRATÉGIE POUR ACQUÉRIR À DEUX EN COUPLE : ÉVITER LES PIÈGES DE L'IMMOBILIER EN COUPLE

JEUDI  
13 OCTOBRE 2022  
13.00 – 14.00

Objectif 1 : Mettre en place des stratégies approuvées pour la vie à deux.  
Objectif 2 : Anticiper les problèmes de séparation.  
Objectif 3 : Optimiser la transmission.  
Objectif 4 : Maîtriser les coûts.



**Stéphane  
DAVID**  
Notaire  
Maître de conférences  
à l'IUPEC (Paris XII).  
Étude notariale SELAS  
Alliance Notaires - Meudon

### PRESTATION COMPENSATOIRE : TECHNIQUES DE CALCUL

JEUDI  
13 OCTOBRE 2022  
17.00 – 18.00

Objectif 1 : Se familiariser avec les méthodes de calcul de la prestation compensatoire, qui ont été diffusées en doctrine.  
Objectif 2 : Éclairer les clients sur le montant de la prestation compensatoire.  
Objectif 3 : Sensibiliser les notaires à la question de la prestation compensatoire, qui relève classiquement du domaine de compétence des seuls avocats.  
Objectif 4 : Permettre aux notaires d'appréhender les critères de fixation de la prestation compensatoire.

Salle les Goudes  
Palais des Congrès

Public concerné :  
• Notaires, collaborateurs du notariat  
• Autres professionnels du chiffre  
et du droit

Durée totale formation : 9 H  
Cours magistral et interactif.  
Étude de cas pratiques selon répartition  
suivante : 70 % théorie / 30% pratique



**Bertrand  
SAVOURÉ**  
Notaire  
Étude Althemis

### LE NOTAIRE FAIT-IL DU FAMILY OFFICE SANS LE SAVOIR ?

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
10.30 – 11.30

Objectif 1 : Définir le rôle et le métier d'un Family office, architecte du patrimoine et relais de confiance.  
Objectif 2 : Identifier les attentes croissantes de la clientèle et les atouts de la profession notariale qui rapprochent le notaire d'un Family office. Quel intérêt pour le notaire ?  
Objectif 3 : Comprendre les spécificités de la profession notariale qui la distinguent du métier de Family office. Quels risques pour le notaire ?



**Xavier  
BADIN**  
Maître de conférences  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### INGÉNIERIE FISCALE DES REVENUS DE L'IMMEUBLE

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
11.30 – 12.30

Objectif 1 : Connaître les régimes fiscaux permettant de sortir de l'imposition excessive des revenus fonciers.  
Objectif 2 : Optimiser la fiscalité des revenus de l'immeuble.  
Objectif 3 : Proposer à ses clients des solutions fiscales innovantes.



**Jacques  
DUHEM**  
Consultant/ formateur  
Président  
de FAC et associés

### CAS PRATIQUES AUTOUR DU DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
13.30 – 14.30

Objectif 1 : Présenter les principaux schémas utilisés en pratique.  
Objectif 2 : Mettre l'accent sur les difficultés et les risques.  
Objectif 3 : Faire une synthèse de la jurisprudence.



**Cyril  
NOURISSAT**  
Professeur  
Université Lyon III  
Jean Moulin

### LES RÉFLEXES AVEC LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
14.30 – 15.30

Objectif 1 : Connaître le cache réglementaire des investissements étrangers en France.  
Objectif 2 : Apprécier les nécessités tenant à la lutte contre le blanchiment d'argent.  
Objectif 3 : Identifier les éventuelles restrictions à l'accès à certaines activités économiques en France.



**Jean  
AULAGNIER**  
Président honoraire  
AUREP

### L'ASSURANCE-VIE SANS LIMITES

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
16.00 – 17.00

Apprendre à auditer les souhaits et besoins des clients qui souhaitent transmettre un patrimoine à l'aide de l'assurance-vie. Inventaire des clauses bénéficiaires possibles selon les objectifs poursuivis.



**Sophie  
GAUDEMET**  
Professeur  
Université Paris II  
Panthéon-Assas

### LA FIDUCIE-LIBÉRALITÉ

MERCREDI  
12 OCTOBRE 2022  
17.00 – 18.00

Objectif 1 : Maîtriser les raisons d'être et la portée de la prohibition de la fiducie-libéralité en droit français.  
Objectif 2 : Apprécier les mécanismes alternatifs envisageables.  
Objectif 3 : Mesurer les principales incidences d'une éventuelle introduction de la fiducie-libéralité en droit français.



**Marjorie  
DEVISME**  
Directrice  
du Centre Notarial  
du Droit européen  
(ACENOD)

### LA DONATION-PARTAGE COMPRENANT UN BIEN À L'ÉTRANGER

VENDREDI  
14 OCTOBRE 2022  
12.00 – 13.00

Objectif 1 : Comprendre le mécanisme de la donation-partage.  
Objectif 2 : Connaître les limites en présence d'un bien situé à l'étranger.  
Objectif 3 : S'assurer de l'efficacité juridique et économique de l'acte en France et à l'étranger.



**Soraya  
AMRANI-MEKKI**  
Professeur  
Université Paris-Nanterre



### LA MÉDIATION : PRESCRIRE, MÉDIER, ACCOMPAGNER, AUTHENTIFIER

VENDREDI  
14 OCTOBRE 2022  
13.00 – 14.00

Objectif 1 : Savoir distinguer la médiation des autres modes alternatifs de résolution des différends et comprendre leur articulation (arbitrage, conciliation, processus collaboratif).  
Objectif 2 : Prescrire une médiation (rédiger une clause de médiation préalable, conditions de validité, régime juridique).  
Objectif 3 : Comprendre les objectifs de la médiation : distinguer la négociation de position et la recherche d'une solution satisfaisante. Comprendre les outils amiables.  
Objectif 4 : Rédiger un accord de médiation (qui le rédige ? quelle responsabilité ?). Authentifier un accord de médiation.

## MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

### PARCOURS IMMOBILIER

Grand amphithéâtre 3200  
Palais des Événements

**10.30 - 11.30**

La gestion des aléas pendant  
le processus de construction

**Hugues PERINET-MARQUET**

**11.30 - 12.30**

Le contentieux de l'offre  
acceptée

**Charles GIJSBERS**

### PARCOURS ENTREPRISE

Salle Sormiou  
Palais des Congrès

**10.30 - 11.30**

Panorama des différentes  
structures sociales et  
leurs contraintes

**Hervé LECUYER**

**11.30 - 12.30**

La compliance en entreprise :  
aspects théoriques et pratiques

**Marie-Anne FRISON-ROCHE**

### PARCOURS FAMILLES

Auditorium 1200  
Palais des Congrès

**10.30 - 11.30**

La liquidation du régime de la  
participation aux acquêts

**Raymond LE GUIDEC**

**11.30 - 12.30**

L'intérêt renouvelé des  
libéralités universelles entre  
époux

**Philippe DELMAS SAINT-HILAIRE**

### PARCOURS "FAMILY OFFICE"

Salle les Goudes  
Palais des Congrès

**10.30 - 11.30**

Le notaire fait-il du "Family  
office" sans le savoir ?

**Bertrand SAVOURÉ**

**11.30 - 12.30**

Ingénierie autour des revenus  
de l'immeuble (LMP, LMNP,  
Revenus fonciers, IS)

**Xavier BADIN**

### 12.30 - 13.30 Déjeuner

Grand amphithéâtre 3200  
Palais des Événements

**13.30 - 14.30**

L'ingénierie de la Vefa  
en secteur libre

**Olivier HERRNBERGER**

**14.30 - 15.30**

Le vendeur-bricoleur  
et les vices cachés

**Laurent LEVENEUR**

Salle Sormiou  
Palais des Congrès

**13.30 - 14.30**

La fiducie-gestion,  
la fiducie-sûreté

**Maxime JULIENNE**

**14.30 - 15.30**

Sécuriser les cessions de titres  
sociaux

**Jean-Jacques ANSAULT**

Auditorium 1200  
Palais des Congrès

**13.30 - 14.30**

La contribution aux charges  
et les modes de conjugalité

**François CHÉNÉDÉ**

**14.30 - 15.30**

Les aménagements  
conventionnels des régimes  
matrimoniaux

**Claude BRENNER**

Salle les Goudes  
Palais des Congrès

**13.30 - 14.30**

Cas pratiques autour du  
démembrement de propriété

**Jacques DUHEM**

**14.30 - 15.30**

Les réflexes avec les  
investisseurs étrangers

**Cyril NOURISSAT**

### 15.30 - 16.00 Pause

Grand amphithéâtre 3200  
Palais des Événements

**16.00 - 17.00**

Connaître les subtilités des  
destinations pour mieux  
conseiller

**Élise CARPENTIER**

**17.00 - 18.00**

Les organisations juridiques  
alternatives à la copropriété

**Matthieu POUMARÈDE**

Salle Sormiou  
Palais des Congrès

**16.00 - 17.00**

La pratique du  
démembrement de droits  
sociaux en droit des sociétés

**Étienne CASIMIR**

**17.00 - 18.00**

Rendre efficace les pactes  
d'actionnaires et d'associés

**Sophie SCHILLER**

Auditorium 1200  
Palais des Congrès

**16.00 - 17.00**

La donation-partage  
transgénérationnelle

**Michel GRIMALDI**

**17.00 - 18.00**

L'utilité et la pratique de la  
clause de préciput

**Bernard VAREILLE**

Salle les Goudes  
Palais des Congrès

**16.00 - 17.00**

L'assurance-vie sans limites

**Jean AULAGNIER**

**17.00 - 18.00**

La fiducie-libéralité

**Sophie GAUDEMET**

## JEUDI 13 OCTOBRE 2022

### PARCOURS IMMOBILIER

Amphithéâtre Callelongue • Palais des Congrès

**12.00 - 13.00**

La réforme des sûretés : un an après

**Manuella BOURASSIN**

**13.00 - 14.00**

Vente et normes environnementales

**Gwenaëlle DURAND-PASQUIER**

### PARCOURS FAMILLES

Salle les Goudes • Palais des Congrès

**12.00 - 13.00**

L'optimisation patrimoniale des clauses bénéficiaires de l'assurance-vie

**Philippe PIERRE**

**13.00 - 14.00**

La stratégie pour acquérir à deux en couple : éviter les pièges de  
l'immobilier en couple

**Sylvie FERRÉ-ANDRÉ**

### PARCOURS IMMOBILIER

Amphithéâtre Callelongue • Palais des Congrès

**18.00 - 19.00**

Démembrement de propriété en immobilier  
d'entreprise

**Pierre FERNOUX**

### PARCOURS ENTREPRISE

Salle Sormiou • Palais des Congrès

**17.00 - 18.00**

Le financement du développement de l'entreprise  
(la start-up, la société en développement)

**François CHARBONNIER**

**18.00 - 19.00**

Vente d'immeuble et procédures collectives  
(aides, réflexes, pratiques)

**Karl LAFAURIE**

### PARCOURS FAMILLES

Salle les Goudes • Palais des Congrès

**17.00 - 18.00**

La prestation compensatoire  
- Techniques de calcul

**Stéphane DAVID**

## VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

### PARCOURS "FAMILY OFFICE" • Amphithéâtre Callelongue • Palais des Congrès

**12.00 - 13.00**

La donation-partage comprenant un bien à l'étranger

**Marjorie DEVISME**

**13.00 - 14.00**

La médiation : prescrire, médier, accompagner, authentifier

**Soraya AMRANI-MEKKI**

## CHOISISSEZ VOTRE MODE DE PARTICIPATION À LA FORMATION PARMIS CES FORMULES :

- En présentiel les 12, 13 et 14 octobre 2022 au Parc Chanot de Marseille. Inscrivez-vous alors en complément au Congrès ;
- En ligne (en visioconférence au moyen de la PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE) soit en direct (les 12, 13 et 14 octobre 2022) soit en replay après le congrès à partir du 18 octobre 2022.

Il est possible de suivre la formation en ligne seule sans s'inscrire au congrès mais **il faut s'inscrire au congrès pour suivre la formation sur place**. Le prix de la formation s'ajoute à celui du congrès.

En 2022, l'inscription au congrès et /ou à la formation s'effectue en ligne sur : [www.congresdesnotaires.fr](http://www.congresdesnotaires.fr) - rubrique PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE. Le bulletin papier est téléchargeable sur la plateforme.

### FORMULES D'INSCRIPTION



		CONGRÈS ET/OU FORMATION		FORMATION		
		PLATEFORME		34 cours Supports de formation	Certificat de réalisation de la formation (1)	Attestation de suivi en direct (2) ou en replay (3)
Formation en direct en ligne	Donne droit à :	✓	✓	✓	✓	✓
Formation en direct en présentiel	Donne droit à :	✓	✓	✓	✓	✓
Formation en replay	Donne droit à :	✓	✓ À partir du 18/10/2022	X	✓	✓

- (1) Inscription jusqu'au 30/09/2022 inclus.
- Participation obligatoire le 12/10/22 aux 6 cours du parcours choisi.
  - Participation en direct ou visionnage en replay du parcours choisi avant le 31/12/2022\* des cours dispensés les 13/10/2022 et 14/10/2022.
- (2) Inscription après le 30/09/2022
- Justifier 7h minimum de connexion au parcours choisi avant le 28/02/2023\*.
- (3) Justifier 7h minimum de connexion au parcours choisi avant le 28/02/2023\*
- Replays disponibles à partir du 18/10/2022.

\* Après cette date, le certificat/l'attestation n'est plus délivré(e).

## BESOIN D'AIDE ?

## LES DROITS D'INSCRIPTION

	FORMATION	
	PU HT	PU TTC
Notaire associé	700 €	840 €
Notaire salarié	400 €	480 €
Jeune notaire (1 <sup>er</sup> nomination à compter du 12/10/20)	400 €	480 €
Collaborateur (office, CSN, CD, CI ou CR)	400 €	480 €
Notaire retraité	400 €	480 €
Autre professionnel	900 €	1080 €
Exposant	400 €	480 €
Accompagnant	400 €	480 €
Frais de dossier	20,83 €	25,00 €

# INFORMATIONS PRATIQUES



## VOTRE LIEU DE FORMATION

MARSEILLE CHANOT, UN PALAIS DES CONGRÈS EN CENTRE-VILLE  
114 ROND-POINT DU PRADO • 13008 MARSEILLE

## VOTRE INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant sans hésiter !  
Votre inscription est modifiable et totalement remboursable  
jusqu'au 25 septembre 2022 inclus (cf CGI).

Rendez-vous sur [www.congresdesnotaires.fr](http://www.congresdesnotaires.fr)  
<rubrique> "S'inscrire"

Le bulletin papier reste téléchargeable sur la plateforme.

## VOTRE HÉBERGEMENT

Profitez de la sélection d'hôtels qui proposent des conditions générales  
de vente protectrices.

- Réservation en ligne : [www.congresdesnotaires.fr](http://www.congresdesnotaires.fr)/ <rubrique> "Se loger"
- Réservation en direct : Agence bnetwork • Tél. : +33 (0)4 97 06 03 24
- Courriel : [notaires@bnetwork.com](mailto:notaires@bnetwork.com)

## VOTRE TRANSPORT

Réductions sur les vols Air France et KLM sur :  
[www.globalmeetings.airfranceklm.com](http://www.globalmeetings.airfranceklm.com)  
avec le code évènement 38558AF

## ASSURANCE ANNULATION INDIVIDUELLE PARTICIPANTS

Disponible lors de votre inscription.



ADNOV, SASU au capital de 2 421 820 euros  
dont le siège social est situé 95 avenue des Logissons - 13107 Venelles cedex  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131786013 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.  
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.

Crédits : Conception-rédaction : Association Congrès des Notaires de France • Création : yzcom.fr • Crédits photos : © Bruno Lévy  
© les copyrights des photos appartiennent à leur propriétaire respectif | @ istock |  
15 Juin 2022 • Ce programme a été imprimé par HandPRINT, entreprise inclusive garantissant aux personnes en situation  
de handicap, l'accès à l'emploi et une situation professionnelle pérenne. HandPRINT est fière d'accompagner et de former  
aux métiers de l'imprimerie, 140 salariés dont 120 en situation de handicap. [www.handi-print.fr](http://www.handi-print.fr)



.....ASSOCIATION.....  
CONGRÈS  
DES  
NOTAIRES DE FRANCE